

<b>VILLE DE COGNAC (CHARENTE)</b>  <b>EXTRAIT</b>  du registre des délibérations du Conseil Municipal  séance du 21 juillet 2011	<b>Conseillers en</b> exercice : 33 présents : 26 pouvoirs : 7 Votants : 33 Abstentions : 7 voix pour : 26 voix contre : 0
--	---

***Aujourd'hui jeudi 21 juillet 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 13 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

#### **ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - Mme Adjoua KOUAME - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

#### **ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) - M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER) - Mme Dominique CHARMENSAT (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<b>PERSONNEL - CREATION D'UN EMPLOI SPECIFIQUE</b> <b>Chargé de communication – Webmaster</b>	<b>2011.115</b>
--	-----------------

VU la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal,

**DECIDE** La création au tableau des effectifs de la Ville de Cognac d'un poste de Chargé de Communication –Webmaster à temps complet,

Missions :

Sous l'autorité du Directeur Général des Services, le Chargé de Communication sera notamment chargé de :

- Faire le suivi sur le site internet de la Ville
- Rédiger les articles sur le site internet
- Etre un relais pour les services concernant la mise en ligne d'articles
- Travailler avec l'ensemble des services de la Ville sur la communication interne et externe
- Travailler sur une charte graphique

Formation et Pré-requis :

- Formation supérieure en communication
- Qualités rédactionnelles et relationnelles
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels dédiés au secteur d'activité
- Créativité, sens de l'initiative, esprit de synthèse

Ledit poste est créé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011

Le poste pourra être pourvu par un agent titulaire de catégorie A, ou à défaut de candidat ayant les compétences requises et compte tenu des besoins du service et de la nature du poste, par un agent contractuel dans le cadre de l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

En cas de recrutement d'agent contractuel, le salaire mensuel brut de l'agent sera compris entre 1980 euros et 2350 euros bruts

**PRECISE** que M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ou tout autre acte d'engagement.

Que les crédits correspondants seront prévus au budget

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions (Cognac de toutes,**

**ADOpte les propositions du rapporteur.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

